

Vu pour être annexé à la délibération du comité syndical
du Pays du Mans en date du 27 janvier 2026
approuvant le projet de SCoT-AEC du Pays du Mans

Le Président,
Stéphane LE FOLL



SCoT AEC
valant Plan Climat

PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE

PIECE 3.1

SYNTHESE

VERSION POUR APPROBATION DU 27 JANVIER 2026
SOUMISE AU COMITE SYNDICAL

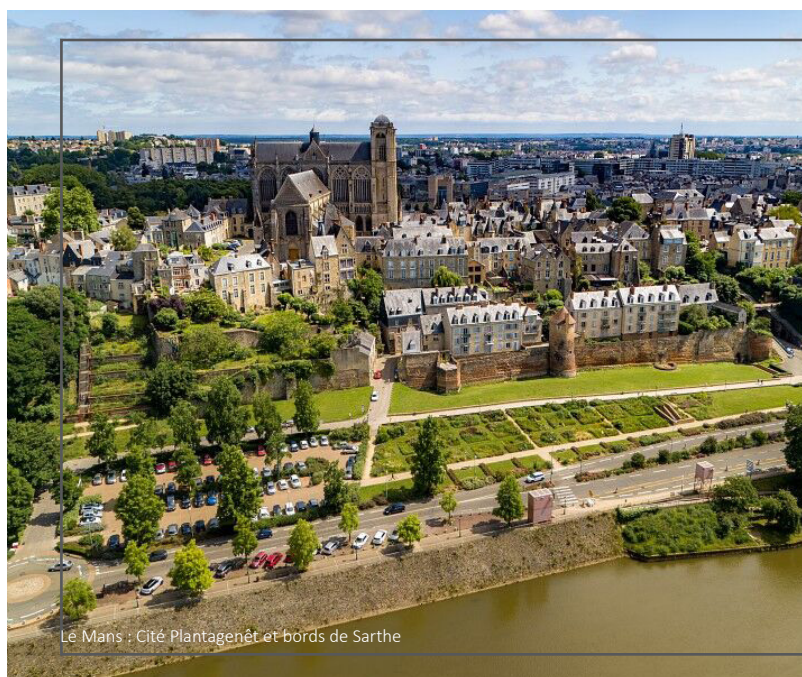
AVANT PROPOS

Le premier SCoT du Pays du Mans a été approuvé, par délibération du Comité Syndical en date du 29 janvier 2014 sur un territoire comprenant 46 communes et 6 communautés de communes comptant, à l'époque, environ 270 000 habitants.

En même temps que la validation du bilan du SCoT à 6 ans, un Plan Climat Air Energie Territorial a été approuvé le 20 décembre 2019, sur un périmètre élargi au Gesnois Bilurien.

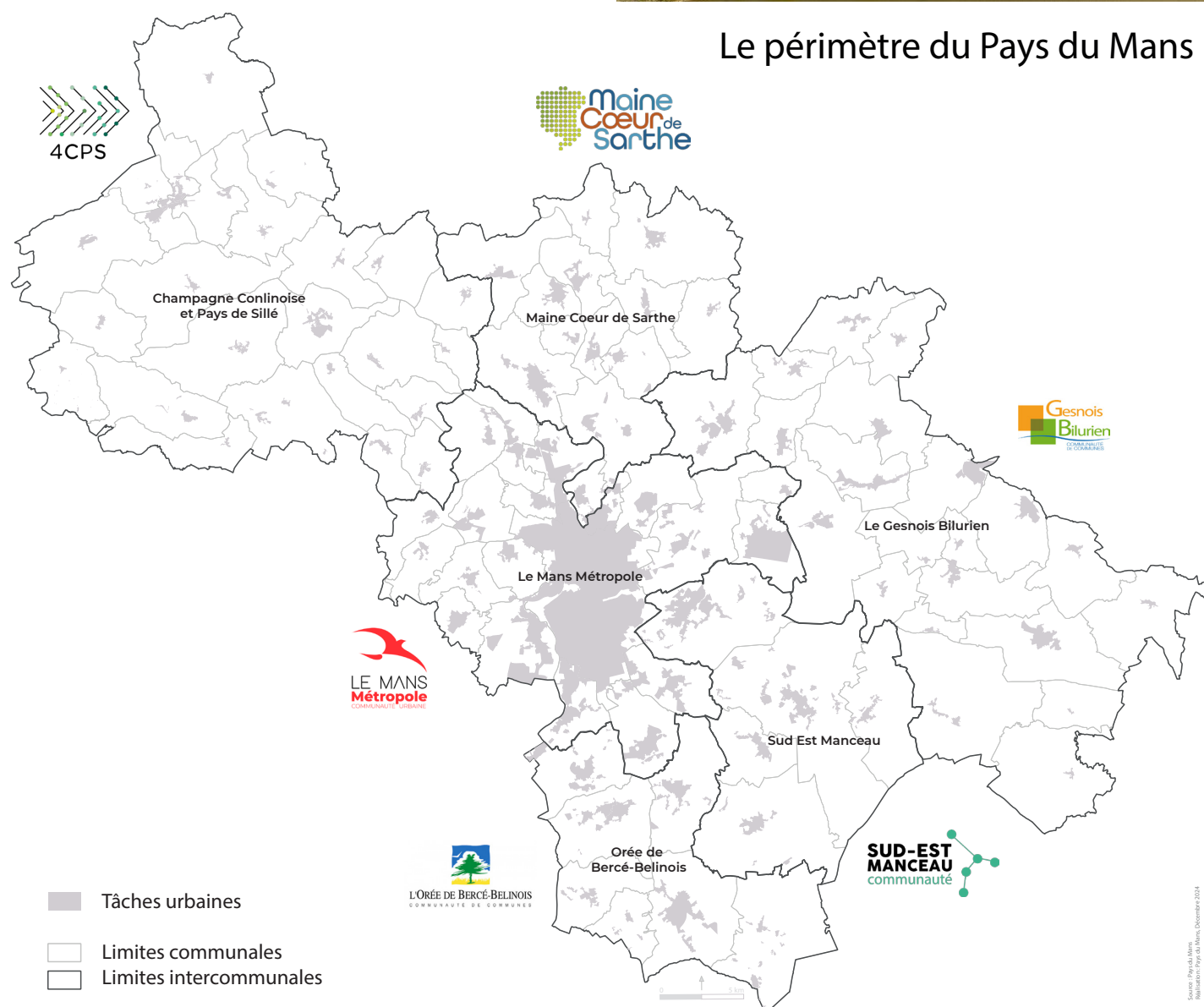
Depuis 2014, le Pays du Mans a été marqué par plusieurs changements importants, notamment une évolution de son périmètre et des évolutions réglementaires.

Le périmètre du SCoT-AEC couvre en 2025, 6 EPCI, 90 communes et 317 102 habitants.



Le Mans : Cité Plantagenêt et bords de Sarthe

Le périmètre du Pays du Mans



Les choix fondateurs

Le Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT-AEC du Pays du Mans est le fruit de choix fondateurs des élus du territoire qui guident son élaboration et affirment la stratégie de développement durable du territoire à horizon 2050 :

L'évolution du périmètre du Pays du Mans

La complémentarité urbain-périurbain et rural renforcée depuis l'adhésion en 2018 et 2021 du Gesnois Bilurien et de la Champagne Conlinoise et Pays de Sillé, deux territoires plus ruraux.

La révision du SCoT a été prescrite une première fois le 4 mars 2022, la délibération prenait en compte l'extension du périmètre du schéma aux communautés de communes suivantes :

- Gesnois Bilurien (arrêté préfectoral du 30 avril 2018),
- Champagne Conlinoise et Pays de Sillé (arrêté préfectoral du 30 novembre 2021).

La démarche d'Urbanisme Favorable à la Santé (UFS) comme fil conducteur du projet

L'ambition portée par le Pays du Mans est d'inscrire la démarche d'Urbanisme Favorable à la Santé comme socle de l'élaboration du projet. Elle vise à dépasser la vision de la santé basée uniquement sur l'offre de soins, afin de prendre en compte les impacts environnementaux, socio-économiques et des modes de vie sur la santé (au sens large, notion de bien-être). Les orientations visent ainsi à plus ou moins long terme, une amélioration de la qualité de vie des habitants.

Une stratégie territoriale unique liant aménagement du territoire et transition écologique

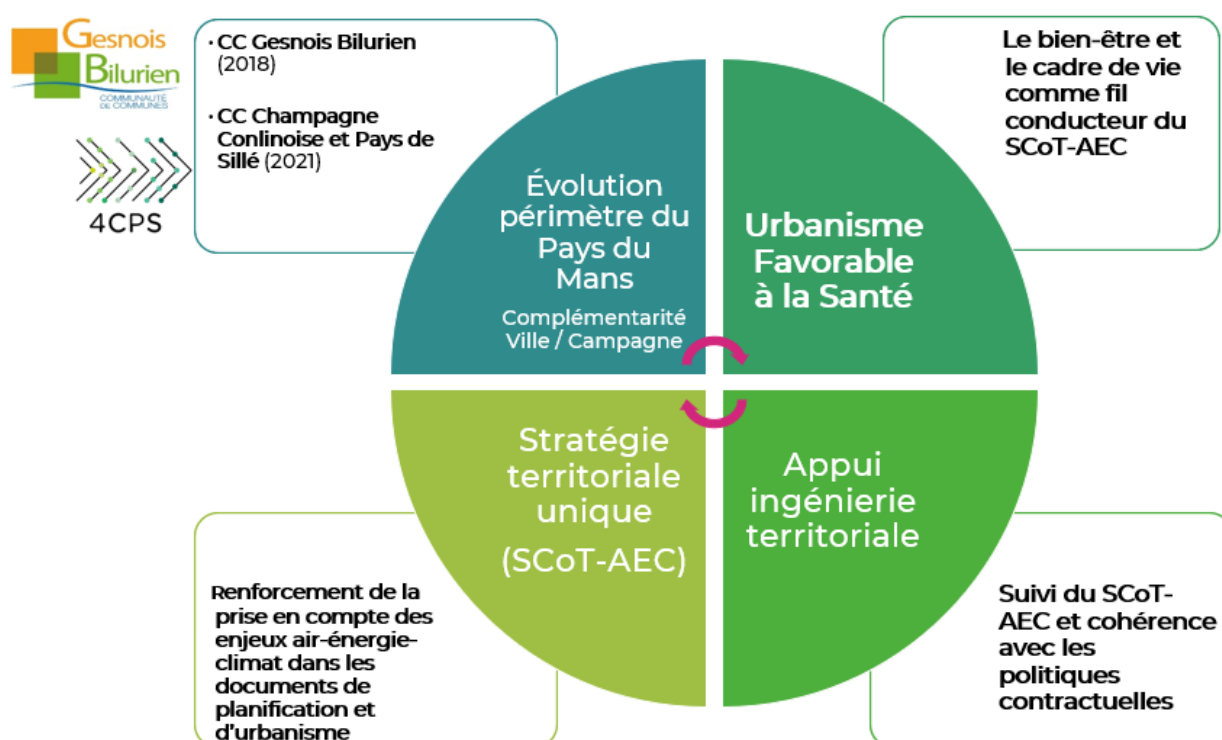
Le bilan à mi-parcours du PCAET réalisé en 2023 a mis en avant l'intérêt de saisir l'opportunité permise par l'ordonnance du 17 juin 2020 que le SCoT modernisé tienne lieu de PCAET.

Le 13 mars 2023, les élus du Pays du Mans ont souhaité établir une stratégie unique d'aménagement du territoire sous la forme d'un SCoT-AEC et d'intégrer les nouvelles dispositions législatives et réglementaires.

L'appui en ingénierie territoriale

La stratégie renforce le rôle du Pays du Mans comme coordinateur et accompagnateur de ses territoires membres dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la planification territoriale et écologique.

Un socle commun et fondateur

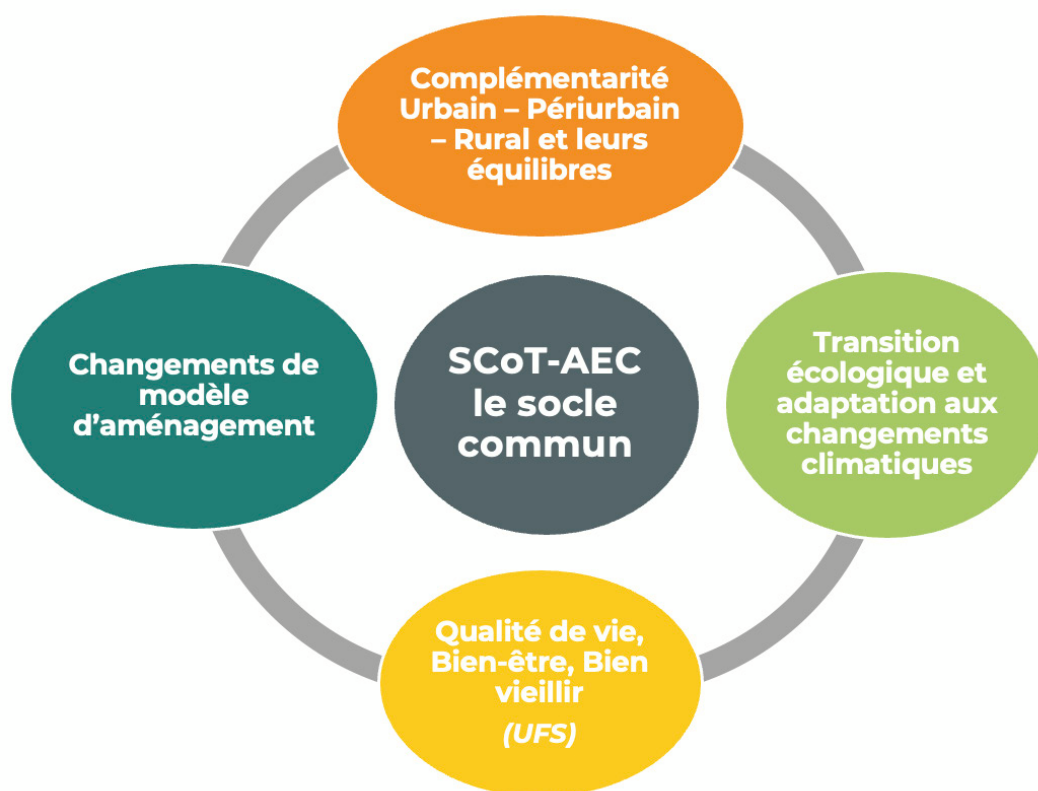


LE SOCLE COMMUN DU PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUES

Le présent document expose le **PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE** qui définit les objectifs du Pays du Mans à l'horizon 2050 dont le fil conducteur est l'**urbanisme favorable à la santé (UFS)**.

Il permettra la mise en place d'un nouveau modèle d'aménagement s'inscrivant dans **la transition écologique, la maîtrise de l'artificialisation des sols et l'amélioration du bien-être et de la qualité de vie**.

Ce projet repose sur trois approches : systémique, territoriale et sectorielle.



Une ambition démographique à 2050

Les tendances démographiques nationales se vérifient à l'échelle du Pays du Mans, avec une diminution du taux de fécondité et un vieillissement de la population. Les dynamiques internes du Pays du Mans sont plus nuancées selon les territoires mais les enjeux suivants s'y retrouvent :

- l'augmentation du solde migratoire pour le renforcement de l'attractivité reposant notamment sur la locomotive démographique de l'agglomération mancelle
- la prise en compte de la baisse de fécondité
- l'adaptation au vieillissement de la population
- le départ des jeunes de 18 à 34 ans
- le besoin de garantir une mixité sociale et territoriale.

RAPPEL DES CHIFFRES CLÉS DU PAS DEBATTU LE 16 DECEMBRE 2024

Ambition démographique :

Gagner environ 30 000 habitants en plus par rapport à 2020 pour atteindre environ 347 000 habitants en 2050 soit environ **20 000 habitants sur période d'application du SCoT-AEC 2026/2046**.

Production de logements :

Le SCoT-AEC projette une production d'environ 38 000 logements sur 2021 à 2050 correspondant à une production d'environ **26 000 logements sur la période d'application du SCoT-AEC 2026/2046**.

Objectifs Air Energie Climat :

Le SCoT-AEC du Pays du Mans s'inscrit dans la trajectoire suivante :

Réduction des consommations d'énergie finale suivante :

- 30 % à horizon 2030, par rapport à 2012
- 50 % à horizon 2050, par rapport à 2012.

Réduction des émissions de gaz à effet de serre suivante :

- 40 % à horizon 2030, par rapport à 2012
- 80 % à horizon 2050, par rapport à 2012.

Objectifs conso énergie et GES détaillés Pays du Mans

	Etat des lieux (Source Air Pays de la Loire)		Objectifs SCoT-AEC Pays du Mans (référence 2012 et SRADET)		
Consommation d'énergie finale en GWh	2012	Bilan 2021 p	2026	2030	2050
TOTAL	7 469,46	6 945,14	-22 %	-30 %	-50 %
Dont transports	2 574,09	2 641,39	-22 %	-30 %	-50 %
Dont résidentiel	2 112,23	2 131,20	-22 %	-30 %	-50 %
Dont tertiaire	1 469,57	1 072,94	-22 %	-30 %	-50 %
Dont agriculture	129,64	151,26	-22 %	-30 %	-50 %
Dont industrie (hors énergie)	1 183,92	948,34	-22 %	-30 %	-50 %
Dont production d'énergie	-	-	-	-	-
Dont déchets	-	-	-	-	-
Emissions de Gaz à Effet de Serre en tonnes de CO2 équivalent	2012	Bilan 2021 p	2026	2030	2050
TOTAL	1 733 255,84	1 556 161,18	-31 %	-40 %	-80 %
Dont transports	661 892,38	664 623,11	-31 %	-40 %	-80 %
Dont résidentiel	326 089,91	307 285,90	-31 %	-40 %	-80 %
Dont tertiaire	228 009,53	133 874,98	-31 %	-40 %	-80 %
Dont agriculture	308 197,04	291 651,28	-31 %	-40 %	-80 %
Dont industrie (hors énergie)	166 504,21	122 246,73	-31 %	-40 %	-80 %
Dont production d'énergie	4 089,02	2 949,73	-31 %	-40 %	-80 %
Dont déchets	38 473,76	33 529,45	-31 %	-40 %	-80 %
Emetteurs non inclus	1 918,01	1 839,87	-	-	-

État des lieux Pays du Mans (Source air Pays de La Loire)			Feuille de route EnR&R SCoT-AEC (Trajectoire non prescriptive)		
Production locale EnR	En GWh	2012	2026 ^(2022p)	2030	2050
	Photovoltaïque	11	60	447	925
	Éolien	0	57	80	325
	Solaire Thermique	3	4	76	121
	Bois énergie	186	166	212	387
	Biogaz	2	73	232	412
	Géothermie / PAC Aérothermie	83	184	383	1 340
	Hydraulique	0	1	1	1,5
EnR&R UVED		160	168	242	242
Stockage énergie		0	0,6	Stratégie locale de stockage énergie (EnR&R)	
TOTAL production (arrondi)		445 GWh	715 GWh	1 670 GWh	3 750 GWh
Consommation énergétique locale	Conso agro carburants	142	187	215	289
	TOTAL Conso Energie	7 469	6 649	5 228	3 523
	Taux EnR selon directive UE	8 %	13,5 %	37 %	115 %

Objectifs qualité de l'air :

	Etat des lieux (source Air Pays de la Loire)			Objectifs SCoT-AEC Pays du Mans calés sur le PREPA (année référence 2005)			Principaux Leviers / secteurs
	2008	2021p	2008- 2021	Période 2020-2024	Période 2025-2029	A partir de 2030	
en kg / habitant							
Dioxyde de soufre S02 (en kg)	245 582	87 690	-64 %	- 55 %	- 66 %	- 77 %	Transport routier Industriel
Oxydes d'azote NOX (en kg)	5 106 897	2 717 721	-47 %	- 50 %	- 60 %	- 69 %	Transport routier
Particules Fines PM10 (en kg)	1 158 830	835 645	-28 %	Baisse progressive			Agriculture Résidentiel
Particules Fines PM2.5 (en kg)	718 378	462 868	-36 %	- 27 %	- 42 %	- 57 %	Résidentiel (chauffage bois) Transport routier
Ammoniac NH3 (en kg)	3 124 521	2 782 368	-11 %	- 4 %	- 8 %	- 13 %	Agriculture
Composés organiques volatils non méthaniques COVNM (en kg)	3 649 276	2 782 368	-35 %	- 43 %	- 47 %	- 52 %	Industriel

Trajectoire ZAN :

Renforcer la préservation des espaces agricoles et naturels face à l'artificialisation :

- De 2021 à fin 2030 : de **-56 % de la consommation d'ENAF** au regard de la période 2011/2021 soit un objectif maximal pour le Pays du Mans de consommation d'environ **637 ha**
- De 2031 à fin 2040 : en diminuant progressivement le rythme d'artificialisation des sols
- De 2041 à 2050 : en tendant vers le zéro artificialisation nette.

Les élus du Pays du Mans, avec une fresque sur la démographie, ont travaillé sur une ambition démographique à 2050. Elle met en avant un futur souhaité, une trajectoire dans laquelle les élus devront s'inscrire. Par ailleurs ce travail ne reprend pas uniquement les tendances passées mettant en avant une croissance démographique stagnante du Pays du Mans, et interroge les élus sur le rôle à jouer du territoire face à des changements à venir comme suit :

Principaux changements à venir	Rôles à jouer du Pays du Mans
Saturation des villes universitaires du grand ouest	Rééquilibrage, affirmation du pôle universitaire et d'enseignement supérieur du Mans
Baisse de la qualité de vie région parisienne et grandes métropoles	Attractivité du territoire par la valorisation d'un territoire de bien être, de qualité de vie
Poursuite du vieillissement de la population	Capacité du territoire à proposer des services adaptés au vieillissement de la population
Baisse de la fécondité	Prise en compte de la baisse de fécondité Tendre vers un solde migratoire nul voire légèrement positif
Dynamique économique	Favoriser une attractivité économique permettant d'attirer des actifs
Changements climatiques	Maintenir une qualité de vie pour les habitants et répondre à l'accueil de nouvelles population notamment lié aux problématiques climatiques

L'ambition démographique du Pays du Mans est de gagner environ 30 000 habitants en plus par rapport à 2020 pour atteindre environ 347 000 habitants en 2050 (rythme de croissance annuel moyen entre +0.3% par an sur période 2026 à fin 2039 et +0.35% par an sur période 2040/2050). Ce scénario suit la projection OMPHALE haute à 2040, réalisée par l'INSEE Pays de la Loire.

Pour répondre à cette ambition démographique, le Pays du Mans devra se rendre plus attractif, tout en sauvegardant un cadre de vie de qualité. Il s'agira notamment de :

- renforcer l'attractivité économique et l'offre de formation pour favoriser l'accueil de nouveaux habitants
- d'accueillir une nouvelle population tout en préservant les ressources (eau, énergie, sols...) et la biodiversité.
- préserver le cadre de vie tout en maintenant les habitants du territoire
- prévoir ou préserver une offre en équipements et en services de qualité (mobilités, santé, scolarité...)
- prévoir une offre de logements répondant aux différents parcours résidentiels de la population.

Des objectifs seront à différencier en fonction de l'armature territoriale et des bassins de vie, en prenant en compte les enjeux d'économie des ressources, d'accessibilité en transports en commun et d'organisation territoriale :

- maintenir l'agglomération mancelle et sa ville-centre comme la locomotive démographique du Pays du Mans
- maîtriser les dynamiques de développement sur les bassins de vie périurbains ayant connus une croissance soutenue pour répondre aux enjeux de préservation des ressources, du foncier et de la biodiversité
- conforter et harmoniser le développement sur les territoires bien desservis en transports en commun et ayant un bon niveau de services

- maintenir et favoriser l'accueil de la population sur le bassin de vie ouest marqué par une diminution démographique récente et sur les bourgs ruraux.

Les objectifs stratégiques et les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique

Le projet d'aménagement stratégique fixe un cadre pour un développement équilibré du Pays du Mans en affirmant l'ambition démographique, en économisant les ressources, en limitant l'artificialisation du sol, tout en prenant en compte le bien-être, la qualité de vie et l'adaptation au changement climatique.

Cette stratégie sera déclinable localement dans les politiques et stratégies territoriales locales notamment les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux.

Pour décliner ces ambitions pour le territoire à l'horizon 2050, les élus du Pays du Mans proposent trois grands axes d'orientations stratégiques liés les uns aux autres pour tendre vers un projet de territoire cohérent, résilient, économe et de bien-être :

- **Axe cadre de vie et santé** déclinant notamment la démarche d'urbanisme favorable à la santé
- **Axe transitions et nouveau modèle** qui met en avant les objectifs air-énergie-climat
- **Axe complémentarités et équilibres territoriaux** qui organise et planifie l'organisation autour de l'armature territoriale.

AXE CADRE DE VIE ET SANTÉ

G. Moussé - Ville du Mans



Synthèse des enjeux du diagnostic correspondant à l'axe

ATTRACTIVITÉ

- ♦ Poursuite du développement d'équipements métropolitain
- ♦ Maintien d'une desserte ferroviaire de qualité
- ♦ Hiérarchisation et organisation du réseau routier
- ♦ Maintien des jeunes
- ♦ Consolidation de la position touristique du Pays du Mans
- ♦ Valorisation du cadre de vie facteur d'attractivité

SOCIO-ECONOMIE

- ♦ Hiérarchisation et organisation de la localisation des emplois
- ♦ Diversification du tissu économique
- ♦ Lutte contre la désertification médicale
- ♦ Lutte contre les inégalités sociales et territoriales

CADRE DE VIE

- ♦ Valorisation des franges / transitions entre espaces agricoles et espaces urbanisés
- ♦ Poursuite du développement des circuits courts et des filières locales
- ♦ Renforcement des centralités

TRANSITIONS

- ♦ Amélioration de l'espace public comme espace clef pour l'adaptation aux changements
- ♦ Atténuation de la vulnérabilité au changement climatique
- ♦ Réduction des nuisances sonores et de la pollution
- ♦ Amélioration de la qualité de l'air
- ♦ Adaptations au vieillissement de la population (habitat et services)

ORIENTATIONS

- 1 – Renforcer l'attractivité et les synergies
- 2 – Valoriser un cadre de vie de proximité en faveur du bien vivre
- 3 – Réduire les vulnérabilités du territoire et s'adapter aux changements

Objectifs Air-Énergie-Climat

- ☑ **Réduire les émissions de gaz à effet de serre**
- ☑ **Renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments**
- ☑ **Maîtriser la consommation d'énergie finale**
 - Produire et consommer des énergies renouvelables en MWh
 - Renforcer la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
 - Développer des productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires
- ☑ **Réduire les émissions de polluants atmosphériques**
 - Favoriser l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- ☑ **Adapter le territoire au changement climatique**

Déterminants Urbanisme Favorable à la Santé

ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

- Préserver la biodiversité et le paysage existant
- ☑ **Favoriser l'adaptation aux événements climatiques extrêmes**
- ☑ **Lutter contre la prolifération des maladies vectorielles**
- ☑ **Améliorer la qualité de l'air extérieur**
 - Améliorer la qualité et la gestion des eaux
 - Inciter à une gestion de qualité des déchets (municipaux, ménagers, industriels, de soins, de chantiers...)
 - Améliorer la qualité et la gestion des sols
- ☑ **Améliorer la qualité sonore de l'environnement**
- ☑ **Gérer les risques liés aux champs électromagnétiques**

CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

- ☑ **Favoriser la mixité sociale, générationnelle, fonctionnelle**
- ☑ **Construire des espaces de rencontre, d'accueil et d'aide aux personnes vulnérables**
 - Favoriser la participation au processus démocratique
- ☑ **Favoriser l'accessibilité aux services et aux équipements**
- ☑ **Assurer les conditions d'attractivité du territoire**
 - Construire ou réhabiliter du bâti de qualité (luminosité, isolation thermique et acoustique, matériaux sains...)

MODES DE VIE

- ☑ **Favoriser les déplacements et modes de vie actifs**
- ☑ **Inciter aux pratiques de sport et de détente**
- ☑ **Inciter à une alimentation saine**
- ☑ **Aménager des espaces urbains de qualité (mobiliers urbains, formes urbaines, ambiances urbaines, offre en espaces verts...)**
 - Assurer la sécurité des habitants

AXE CADRE DE VIE ET SANTÉ

1 - RENFORCER L'ATTRACTIVITE ET LES SYNERGIES

A - RAYONNER ENTRE LE GRAND OUEST ET PARIS

1. Renforcer l'attractivité en valorisant le positionnement et la qualité de vie du territoire

OBJECTIF 1 - Consolider et renforcer la desserte ferroviaire à partir du Mans

OBJECTIF 2 - Se positionner sur les grands réseaux de fret

OBJECTIF 3 - Maintenir une bonne accessibilité nationale et régionale

OBJECTIF 4 - Renforcer la performance de la couverture numérique pour s'adapter aux nouveaux besoins

2. Valoriser et poursuivre le développement d'équipements structurants

OBJECTIF 5 - Affirmer Le Mans comme pôle de santé d'envergure

OBJECTIF 6 - Conforter le rôle du Mans comme pôle universitaire

OBJECTIF 7 - Valoriser l'image d'excellence sportive du territoire

OBJECTIF 8 - Développer l'attractivité du Mans et de son agglomération dans l'accueil du tourisme d'affaires et de congrès

B - METTRE EN AVANT UNE POLITIQUE TOURISTIQUE, CULTURELLE ET DE LOISIRS DE QUALITE FAVORISANT LES SYNERGIES

1. Affirmer la place du Pays du Mans comme une destination court-séjour

OBJECTIF 9 - Valoriser une destination Plantagenêt

OBJECTIF 10 - Développer le tourisme fluvial

OBJECTIF 11 - Affirmer un art de vivre Pays du Mans

OBJECTIF 12 - Favoriser un tourisme durable et responsable

2. Structurer la stratégie touristique et culturelle sur des thématiques communes

OBJECTIF 13 - Valoriser le patrimoine bâti et industriel

OBJECTIF 14 - Mettre en avant le végétal comme dynamique touristique commune

OBJECTIF 15 - S'affirmer comme territoire de randonnées à pied, à vélo, à cheval

OBJECTIF 16 - Promouvoir une politique culturelle et d'événementiels rayonnante et pour tous

3. Favoriser le bien être par le développement des loisirs et du sport

OBJECTIF 17 - Renforcer la pratique d'activités physiques quotidiennes et le sport

OBJECTIF 18 - Poursuivre le développement des loisirs

C - DEVELOPPER UNE STRATEGIE ECONOMIQUE ET DE FORMATION ATTRACTIVE

1. Poursuivre la diversification du tissu économique

OBJECTIF 19 - Renforcer le développement des activités de production et de logistique en lien avec l'industrie

OBJECTIF 20 - Soutenir le développement des activités artisanales et de BTP

OBJECTIF 21 - Renforcer l'attractivité pour les activités tertiaires et de R&D

OBJECTIF 22 - Accompagner le développement de l'économie des services de proximité

OBJECTIF 23 - Poursuivre le développement de l'économie sociale et solidaire

2. Développer la formation et l'enseignement supérieur et professionnel

OBJECTIF 24 - Connecter le plus possible la politique d'enseignement et de formation à la politique de développement économique

OBJECTIF 25 - Affirmer Le Mans comme une grande ville universitaire et valoriser la qualité de vie étudiante

3. Conforter les écosystèmes économiques agricoles locaux

OBJECTIF 26 - Maintenir des filières agricoles locales

OBJECTIF 27 - Préserver les sièges d'exploitations agricoles sur le territoire

OBJECTIF 28 - Renforcer le dialogue et la concertation avec les acteurs agricoles

2. VALORISER UN CADRE DE VIE DE PROXIMITE EN FAVEUR DU BIEN VIVRE

A - AFFIRMER UNE AGRICULTURE LOCALE NOURRICIERE DE PROXIMITE ET DE QUALITE

OBJECTIF 29 - Développer des surfaces agricoles de proximité pour l'alimentation

OBJECTIF 30 - Valoriser, développer le pôle d'excellence et d'innovation en agriculture métropolitaine

OBJECTIF 31 - Sensibiliser la population à un mode d'alimentation local et sain

OBJECTIF 32 - Intensifier la lutte contre le gaspillage alimentaire et la gestion et la valorisation optimale des biodéchets

B - VALORISER LES TRAMES COMME SUPPORTS DU CADRE DE VIE

1. Mettre en place une multifonctionnalité des trames écologiques

OBJECTIF 33 - Assurer une prise en compte de la thématique biodiversité dans tous les documents d'urbanisme locaux

OBJECTIF 34 - Valoriser le rôle de la biodiversité par l'intégration et la connaissance de nouvelles trames

OBJECTIF 35 - Sensibiliser et accompagner les acteurs dans la compréhension des enjeux liés à la biodiversité, qu'elle soit remarquable ou ordinaire

2. Faire de la nature une source de santé physique, mentale et sociale en créant des connexions/corridors dédiés

OBJECTIF 36 - Affirmer et valoriser les franges agricoles comme zone de renaturation et de connexion, alliant santé et biodiversité

OBJECTIF 37 - Identifier des secteurs de préservation et renforcement pour la biodiversité et le bien-être des habitants

OBJECTIF 38 - Profiter de l'opportunité du développement des mobilités douces et de sa contribution au développement touristique, culturel et de loisirs pour renforcer la biodiversité autant que possible

C - RENFORCER LE ROLE DES CENTRALITES DU TERRITOIRE

1. Prioriser le développement en renouvellement urbain au plus près des centralités

OBJECTIF 39 - Reconfigurer et réhabiliter le bâti des centralités et centres-bourgs

OBJECTIF 40 - Accompagner l'intensification des bourgs et centralités

2. Favoriser la mixité de fonctions en centralités

OBJECTIF 41 - Réinvestir les centralités pour le développement économique

OBJECTIF 42 - Renforcer les centralités comme localisation préférentielle pour le commerce

OBJECTIF 43 - Renforcer l'accessibilité en mode actifs, partagés et transports collectifs

OBJECTIF 44 - Poursuivre le développement d'équipements et de services

D - AMENAGER UN ESPACE PUBLIC PARTAGE, VEGETALISE

1. Encourager à la réalisation d'espaces publics accessibles, partagés et apaisés, favorisant le vivre ensemble et la convivialité

OBJECTIF 45 - Garantir un maillage cohérent d'offre en espaces publics

OBJECTIF 46 - Requalifier les espaces publics en renforçant leur qualité

OBJECTIF 47 - Assurer l'accessibilité à tous des espaces publics

2. Tendre vers une adaptabilité et multifonctionnalité des espaces publics

OBJECTIF 48 - Redonner la place du végétal et de l'eau dans les espaces publics

OBJECTIF 49 - Favoriser la reconfiguration de l'espace public selon les usages

3. REDUIRE LES VULNERABILITES DU TERRITOIRE ET S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS

A - S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

OBJECTIF 50 - Développer une culture du risque et réduire les inégalités

OBJECTIF 51 - Améliorer nos capacités d'organisation et d'innovation

OBJECTIF 52 - S'appuyer sur les écosystèmes naturels pour être plus résilient

OBJECTIF 53 - Renforcer les ressources financières et investissements

B - PROTEGER LES POPULATIONS DES NUISANCES SONORES ET ATMOSPHERIQUES

OBJECTIF 54 - Réduire la pollution sonore et l'exposition de la population

OBJECTIF 55 - Réduire la pollution atmosphérique extérieure intérieure, et l'exposition de la population

C - FAVORISER LES SOLIDARITES POUR LUTTER CONTRE LES INEGALITES SOCIALES ET TERRITORIALES

OBJECTIF 56 - Impulser la démarche d'urbanisme favorable à la santé dans les stratégies territoriales locales

OBJECTIF 57 - Faciliter l'inclusion et l'insertion des populations locales

OBJECTIF 58 - Lutter contre la fracture numérique

AXE TRANSITION(S) ET NOUVEAU MODELE



Synthèse des enjeux du diagnostic correspondant à l'axe

RESSOURCES

- ◇ Préservation et gestion économe et partagée de la ressource en eau
- ◇ Valorisation des fonctions du sol et gestion de la ressource du sous-sol
- ◇ Limitation de l'artificialisation des sols et maîtrise de la consommation d'espaces agricoles
- ◇ Renforcement de l'économie circulaire
- ◇ Augmentation du stockage carbone

CADRE DE VIE

- ◇ Gestion du parc de logements vacants et dégradé
- ◇ Changement de modèle d'aménagement
- ◇ Densification acceptable
- ◇ Diversification du parc de logements
- ◇ Accompagnement au changement modèle
- ◇ Adaptations au vieillissement de la population

TRANSITIONS

- ◇ Décarbonation des activités
- ◇ Réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre
- ◇ Sobriété et efficacité énergétique

ORIENTATIONS

- 1 – Favoriser une gestion économe des ressources
- 2 – Atteindre la neutralité carbone et devenir un territoire à énergie positive
- 3 – Accompagner le changement de modèle d'aménagement

Objectifs Air-Énergie-Climat

- ☑ Réduire les émissions de gaz à effet de serre
- ☑ Renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- ☑ Maîtriser la consommation d'énergie finale
- ☑ Produire et consommer des énergies renouvelables en MWh
- ☑ Renforcer la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- ☑ Développer des productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires
- ☑ Réduire les émissions de polluants atmosphériques
- ☑ Favoriser l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- Adapter le territoire au changement climatique

Déterminants Urbanisme Favorable à la Santé

ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

- Préserver la biodiversité et le paysage existant
- Favoriser l'adaptation aux événements climatiques extrêmes
- Lutter contre la prolifération des maladies vectorielles
- Améliorer la qualité de l'air extérieur
- ☑ **Améliorer la qualité et la gestion des eaux**
- ☑ **Inciter à une gestion de qualité des déchets (municipaux, ménagers, industriels, de soins, de chantiers...)**
- ☑ **Améliorer la qualité et la gestion des sols**
- Améliorer la qualité sonore de l'environnement
- Gérer les risques liés aux champs électromagnétiques

CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

- ☑ **Favoriser la mixité sociale, générationnelle, fonctionnelle**
- Construire des espaces de rencontre, d'accueil et d'aide aux personnes vulnérables
- Favoriser la participation au processus démocratique
- Favoriser l'accessibilité aux services et aux équipements
- ☑ **Assurer les conditions d'attractivité du territoire**
- ☑ **Construire ou réhabiliter du bâti de qualité (luminosité, isolation thermique et acoustique, matériaux sains...)**

MODES DE VIE

- Favoriser les déplacements et modes de vie actifs
- Inciter aux pratiques de sport et de détente
- Inciter à une alimentation saine
- Aménager des espaces urbains de qualité (mobilier urbain, formes urbaines, ambiances urbaines, offre en espaces verts...)
- Assurer la sécurité des habitants

AXE TRANSITION(S) ET NOUVEAU MODELE

1 - FAVORISER UNE GESTION ECONOMIQUE DES RESSOURCES

A - VEILLER A GARANTIR LA RESSOURCE EN EAU

1. Préserver et valoriser la ressource en eau

OBJECTIF 1 - Préserver et améliorer la qualité de l'eau du territoire

OBJECTIF 2 - Valoriser la ressource en eau comme patrimoine naturel vivant

2. Développer une culture de la sobriété de la ressource en eau

OBJECTIF 3 - Promouvoir des mesures d'accompagnement à la réduction des consommations pour un meilleur partage

OBJECTIF 4 - Adapter les capacités de ressource en eau avec l'ambition démographique

B - PRENDRE EN COMPTE LA RESSOURCE DU SOUS-SOL EN LIMITANT LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET PAYSAGERS

1. Préserver la qualité des sols et sous-sols

OBJECTIF 5 - Prendre en compte la multifonctionnalité des sols (fertilité, nutrition, richesse biologique, eau, cadre de vie,...)

OBJECTIF 6 - Tendrer vers une meilleure appropriation de la ressource du sol

2. Exploiter durablement les carrières

OBJECTIF 7 - Limiter les impacts environnementaux et paysagers des sites d'exploitation

OBJECTIF 8 - Sécuriser et favoriser un approvisionnement local de matériaux et le réemploi

OBJECTIF 9 - Favoriser la mutation des anciens sites d'extraction

C - POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT D'UNE ECONOMIE CIRCULAIRE

OBJECTIF 10 - Améliorer la gestion des déchets

OBJECTIF 11 - Accompagner le territoire vers une consommation plus durable

OBJECTIF 12 - Développer un écosystème économique local et circulaire

2 - ATTEINDRE LA NEUTRALITE CARBONE ET DEVENIR UN TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE

A - PRESERVER, MAINTENIR ET DEVELOPPER LES Puits DE CARBONE

1. Renforcer les capacités de séquestration du carbone

OBJECTIF 13 - Préserver, gérer durablement et favoriser la résilience des milieux forestiers et bocagers

OBJECTIF 14 - Développer la séquestration de carbone dans le cadre de la transition agroécologique

OBJECTIF 15 - Préserver et restaurer les zones humides,

OBJECTIF 16 - Favoriser l'utilisation de matériaux biosourcés dans la construction

OBJECTIF 17 - Limiter l'imperméabilisation et végétaliser les milieux urbains

OBJECTIF 18 - Étudier les solutions de séquestration du carbone technologiques

2. Faire de la neutralité carbone une stratégie mesurée, partagée et transversale

OBJECTIF 19 - Sensibiliser et former les acteurs du territoire aux rôles des différents milieux dans le cycle de carbone

OBJECTIF 20 - Développer les outils de mesures et d'évaluation des émissions et de séquestration carbone

OBJECTIF 21 - Accompagner l'émergence de nouveaux modèles de financement de la décarbonation et de renforcement des capacités de séquestration carbone

B - RENFORCER LA SOBRIETE, DEVELOPPER LE MIX ENERGETIQUE ET REDUIRE LA DEPENDANCE AUX ENERGIES FOSSILES

1. Construire un territoire plus sobre, efficace et décarboné

OBJECTIF 22 - Prioriser la sobriété pour tendre vers un territoire plus autonome

OBJECTIF 23 - Renforcer l'efficacité et accélérer la décarbonation des activités favorisant l'amélioration du bien-être

OBJECTIF 24 - Favoriser l'acceptabilité, l'appropriation de la transition énergétique et la coopération territoriale

2. Planifier et développer le mix énergétique en coordination avec les réseaux

OBJECTIF 25 - Accélérer la production des énergies renouvelables et de récupération en prenant en compte les potentiels et contextes locaux

OBJECTIF 26 - Développer et renforcer les capacités des réseaux de transports et distribution en cohérence avec le développement des énergies renouvelables

OBJECTIF 27 - Améliorer nos connaissances et explorer les solutions de stockage, de flexibilité énergétique et de renouvellement (« repowering »)

C - ENCOURAGER LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET LA COOPERATION POUR IMAGINER UN TERRITOIRE DURABLE

OBJECTIF 28 - Appuyer, valoriser la recherche et accompagner la formation en matière de transition écologique pour préparer les métiers de demain

OBJECTIF 29 - Favoriser l'émergence et accompagner les innovations, expérimentations

OBJECTIF 30 - Encourager et participer aux démarches partenariales et réseaux d'acteurs locaux, régionaux, nationaux et internationaux

3 - ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DE MODELE D'AMENAGEMENT

A - LIMITER L'ARTIFICIALISATION DES SOLS EN PROTEGEANT LE FONCIER AGRICOLE ET LA BIODIVERSITE

1. Préserver les espaces agricoles et naturels

OBJECTIF 31 - Renforcer la préservation des espaces agricoles et naturels face à l'artificialisation

OBJECTIF 32 - Revaloriser les friches agricoles

OBJECTIF 33 - Tendre vers l'élaboration d'une stratégie de renaturation

2. Mobiliser en priorité les gisements fonciers dans l'enveloppe urbaine

OBJECTIF 34 - Diminuer progressivement les extensions urbaines

OBJECTIF 35 - Intensifier le développement urbain et économique

3. Observer et suivre le rythme d'artificialisation des sols

OBJECTIF 36 - Mettre en place un observatoire foncier pour identifier les gisements fonciers, suivre les dynamiques agricoles et l'artificialisation des sols

OBJECTIF 37 - Accompagner les territoires membres du Pays du Mans dans le suivi de la consommation ENAF et de l'artificialisation des sols

OBJECTIF 47 - Exiger une production et une rénovation de qualité

OBJECTIF 48 - Sensibiliser et accompagner les acteurs professionnels de l'habitat et de l'aménagement au changement de modèle

B - INSCRIRE LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DANS UN NOUVEAU MODELE

1. Mettre en place une gestion durable du foncier économique liant sobriété et performance

OBJECTIF 38 - Réduire et « éviter » la consommation des espaces NAF pour l'activité économique et commerciale

OBJECTIF 39 - Optimiser les espaces économiques existants en impliquant les acteurs économiques

2. Générer des dynamiques économiques vertueuses

OBJECTIF 40 - Soutenir l'ensemble des démarches collectives inter-entreprises contribuant à la sobriété des ressources

OBJECTIF 41 - Accompagner, conseiller les entreprises en faveur des mobilités plus collectives et douces pour faciliter les déplacements des salariés

C - PRODUIRE DES FORMES URBAINES ET D'HABITAT PLUS QUALITATIVES ET DIVERSIFIEES

1. Proposer des formes urbaines diversifiées et qualitatives plus économes en foncier

OBJECTIF 42 - Reconfigurer le bâti existant dégradé, vacant, sous occupé

OBJECTIF 43 - Encadrer et accompagner la division parcellaire des unités foncières en priorité au sein de l'enveloppe urbaine

OBJECTIF 44 - Fixer un cadre pour une densité acceptable répondant aux différents contextes

2. Accompagner l'émergence d'un nouveau modèle d'habitat

OBJECTIF 45 - Favoriser une mixité des formes urbaines et des nouveaux modes d'habiter

OBJECTIF 46 - Poursuivre l'accompagnement à la rénovation du parc de logements existants

AXE COMPLEMENTARITE ET « EQUILIBRES TERRITORIAUX »



Synthèse des enjeux du diagnostic correspondant à l'axe

CADRE DE VIE

- ♦ Renforcement complémentarité urbain / périurbain / rural
- ♦ Répartition équilibrée équipements / logements selon l'armature urbaine
- ♦ Diversification du parc de logements et mixité sociale
- ♦ Accompagnement au vieillissement de la population
- ♦ Structuration et organisation des implantations économiques
- ♦ Maintien et répartition équilibrée des services et du commerce de proximité
- ♦ Renforcement des centralités (mixité de fonctions)
- ♦ Encadrement commerces périphérique et de flux

MOBILITES

- ♦ Diminution de la part modale de la voiture
- ♦ Accessibilité aux équipements et services pour tous
- ♦ Optimisation de l'accessibilité par modes actifs et transports des centralités et espaces économiques
- ♦ Intermodalité et coordination des offres de transports

TRANSITIONS

- ♦ Décarbonation des mobilités / diminution des Gaz à Effet de Serre
- ♦ Lutte contre la perte biodiversité / Préservation des paysages
- ♦ Maintien et restauration des continuités écologiques
- ♦ Adéquation développement EnR et préservation de l'armature écologique

ORIENTATIONS

- 1 – S'appuyer sur une armature territoriale pour favoriser le bien vivre ensemble
- 2 – Organiser un développement économique et commercial plus performant et équilibré
- 3 – Affirmer une armature écologique à l'échelle du Pays du Mans

Objectifs Air-Énergie-Climat

- ☑ **Réduire les émissions de gaz à effet de serre**
- ☑ **Renforcer le stockage carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments**
 - Maîtriser la consommation d'énergie finale
 - Produire et consommer des énergies renouvelables en MWh
 - Renforcer la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
 - Développer des productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires
 - Réduire les émissions de polluants atmosphériques
 - Favoriser l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- ☑ **Adapter le territoire au changement climatique**

Déterminants Urbanisme Favorable à la Santé

ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

- ☑ **Préserver la biodiversité et le paysage existant**
 - Favoriser l'adaptation aux événements climatiques extrêmes
- ☑ **Lutter contre la prolifération des maladies vectorielles**
- ☑ **Améliorer la qualité de l'air extérieur**
- ☑ **Améliorer la qualité et la gestion des eaux**
 - Inciter à une gestion de qualité des déchets (municipaux, ménagers, industriels, de soins, de chantiers...)
- ☑ **Améliorer la qualité et la gestion des sols**
 - Améliorer la qualité sonore de l'environnement
 - Gérer les risques liés aux champs électromagnétiques

CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

- ☑ **Favoriser la mixité sociale, générationnelle, fonctionnelle**
 - Construire des espaces de rencontre, d'accueil et d'aide aux personnes vulnérables
 - Favoriser la participation au processus démocratique
- ☑ **Favoriser l'accessibilité aux services et aux équipements**
- ☑ **Assurer les conditions d'attractivité du territoire**
 - Construire ou réhabiliter du bâti de qualité (luminosité, isolation thermique et acoustique, matériaux sains...)

MODES DE VIE

- ☑ **Favoriser les déplacements et modes de vie actifs**
 - Inciter aux pratiques de sport et de détente
 - Inciter à une alimentation saine
 - Aménager des espaces urbains de qualité (mobilier urbain, formes urbaines, ambiances urbaines, offre en espaces verts...)
 - Assurer la sécurité des habitants

AXE COMPLEMENTARITE ET « EQUILIBRES TERRITORIAUX »

1 – S'APPUYER SUR UNE ARMATURE TERRITORIALE POUR FAVORISER LE BIEN VIVRE ENSEMBLE

A - METTRE EN PLACE UNE ORGANISATION MULTIPOLAIRE

OBJECTIF 1 - Affirmer l'attractivité métropolitaine du pôle urbain de l'agglomération mancelle
OBJECTIF 2 - Renforcer le rayonnement des pôles d'équilibre sur les bassins de vie intercommunaux
OBJECTIF 3 - Compléter l'offre de services en s'appuyant sur des pôles intermédiaires
OBJECTIF 4 - Organiser une offre minimale de services sur les bourgs périurbains et ruraux
OBJECTIF 5 - Articuler les objectifs d'intensification et d'équipements avec l'armature territoriale
OBJECTIF 6 - Etablir une production équilibrée et diversifiée de logements neufs en se basant sur l'armature territoriale et en répondant à l'ambition démographique

B - AFFIRMER UN TERRITOIRE FLUIDE ET ORGANISÉ EN MATIERE DE MOBILITE

OBJECTIF 7 - Faciliter le parcours usagers et l'intermodalité du réseau de transports par une gouvernance en faveur de la coordination des AOM
OBJECTIF 8 - Mettre en œuvre une stratégie commune de mobilité pour tous, favorisant des déplacements décarbonés et le report modal
OBJECTIF 9 - Favoriser l'usage des modes actifs par l'aménagement d'un réseau sécurisé prenant en compte l'armature territoriale
OBJECTIF 10 - Adapter l'espace public au renforcement d'une mobilité durable

2 – ORGANISER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE COMMERCIAL PLUS PERFORMANT ET EQUILIBRE

A - STRUCTURER UNE ARMATURE ECONOMIQUE BENEFICIAIT A CHAQUE PARTIE DU TERRITOIRE

OBJECTIF 11 - Avoir une offre foncière suffisamment diversifiée pour répondre au mieux à chaque type de besoins (la bonne offre au bon endroit)
OBJECTIF 12 - Garantir un maillage et une équité au niveau territorial permettant à chaque partie du territoire de tirer profit des implantations économiques
OBJECTIF 13 - Avoir une offre toujours disponible à court et moyen terme mais dans une logique de sobriété

B - METTRE EN PLACE UNE ARMATURE LOGISTIQUE REpondant AUX BESOINS A DIFFERENTES ECHELLES

OBJECTIF 14 - Organiser les implantations logistiques par la structuration d'une armature logistique en prenant en compte les besoins locaux
OBJECTIF 15 - Optimiser le foncier dédié aux implantations logistiques

OBJECTIF 16 - Renforcer l'efficacité et la décarbonation de la logistique urbaine
OBJECTIF 17 - Encourager le report modal (ferroviaire, modes actifs, véhicules électriques...)

C - AFFIRMER UNE STRATEGIE COMMERCIALE RENFORÇANT LES CENTRALITES

OBJECTIF 18 - Affirmer le rôle du SCoT-AEC dans la gouvernance locale sur l'aménagement commercial
OBJECTIF 19 - Définir une armature commerciale renforçant les centralités
OBJECTIF 20 - Encadrer et conditionner le développement des secteurs commerciaux périphériques en fonction de leur rôle dans l'armature commerciale
OBJECTIF 21 - Encourager les documents d'urbanisme à limiter le commerce de flux

3 - AFFIRMER UNE ARMATURE ECOLOGIQUE A L'ECHELLE PAYS DU MANS

A - VALORISER ET PRESERVER LA TRAME VERTE ET BLEUE DU TERRITOIRE

OBJECTIF 22 - Conforter et renforcer les continuités écologiques et corridors
OBJECTIF 23 - Protéger les richesses écologiques du territoire pour reconstituer un maillage écologique fonctionnel
OBJECTIF 24 - Enrayer la perte des espèces faunistiques et floristiques patrimoniales

B - VEILLER A LA PRESERVATION ET LA MISE EN AVANT DES PAYSAGES IDENTITAIRES

OBJECTIF 25 - Préserver et valoriser les grands paysages identitaires territoriaux, support de biodiversité et du cadre de vie
OBJECTIF 26 - Favoriser l'intégration paysagère dans les projets d'aménagement

C - CONCILIER LA TRANSITION ENERGETIQUE AVEC LA PRESERVATION DES ESPACES NATURELS AGRICOLES ET FORESTIERS, DE LA BIODIVERSITE, DES TRAMES ECOLOGIQUES, DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE

OBJECTIF 27 - Sensibiliser, accompagner et mobiliser les acteurs sur les enjeux de la transition énergétique et ses impacts sur le territoire
OBJECTIF 28 - Favoriser l'appropriation locale des projets d'énergies renouvelables
OBJECTIF 29 - Maîtriser et encadrer le développement des projets de transition énergétique